



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2023-108**

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2023

Sommaire

DIR ATLANTIQUE / MIMO

33-2023-06-02-00009 - Arrêté n°2023-gir-059 du 2 juin 2023 relatif aux travaux d'entretien de la rocade A630-RN230 sur la section comprise entre les échangeurs n°20 et n°1 Communes de Villenave-d'Ornon, Bègles, Gradignan, Talence, Pessac, Lormont, Cenon, Bordeaux, Bruges, Mérignac et Eysines (10 pages)

Page 3

DIR ATLANTIQUE

33-2023-06-02-00009

Arrêté n°2023-gir-059 du 2 juin 2023 relatif aux travaux d'entretien de la rocade A630-RN230 sur la section comprise entre les échangeurs n°20 et n°1 Communes de Villenave-d'Ornon, Bègles, Gradignan, Talence, Pessac, Lormont, Cenon, Bordeaux, Bruges, Mérignac et Eysines



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes
Atlantique**

- 2 JUIN 2023

Arrêté n°2023-gir-059 du
relatif aux travaux d'entretien de la rocade A630-RN230
sur la section comprise entre les échangeurs n°20 et n°1

Communes de Villenave-d'Ornon, Bègles, Gradignan, Talence,
Pessac, Lormont, Cenon, Bordeaux, Bruges, Mérignac et Eysines

Le préfet de la Gironde
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié ;
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;
- Vu** le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne Guyot préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- Vu** l'arrêté de monsieur le préfet de la Gironde du 2 février 2023 portant délégation de signature à monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;
- Vu** l'arrêté n°2023-33-05 du 6 février 2023 portant subdélégation de signature par monsieur François Duquesne en matière de gestion et de police de la conservation du domaine public routier, de police de la circulation routière, et en matière de contentieux et de représentation devant les juridictions ;
- Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- Vu** le dossier d'exploitation générique ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière d'Aquitaine ;
- Vu** l'avis favorable du 12 mai 2023 de monsieur le président de Bordeaux-Métropole ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de madame la maire de la commune d'Eysines ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Mérignac ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Pessac ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Gradignan ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Talence ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Villenave-d'Ornon ;

19 allée des Pins
CS 31670
33073 BORDEAUX cedex
Tel : 05 56 87 74 00
Mél: District-de-gironde.dira@developpement-
durable.gouv.fr

1/9

- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Bègles ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Bordeaux ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Lormont ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le maire de la commune de Cenon ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de madame la maire de la commune de Bruges ;
- Vu** l'avis réputé favorable au 22 mai 2023 de monsieur le directeur des autoroutes du Sud de la France (ASF) ;

Considérant qu'en raison des travaux d'entretien de la section courante de la rocade A630/RN230 de Bordeaux entre les échangeurs n°4 et n°9 en sens extérieur et entre les échangeurs n°20 et n°9 en sens intérieur, sur les communes de Villenave-d'Ornon, Bègles, Gradignan, Talence, Pessac, Lormont, Cenon, Bordeaux, Bruges, Mérignac et Eysines, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation,

Arrête

Article 1 : afin de réaliser les travaux ci-dessus cités,

- **Nuit du lundi 5 juin 2023 à 21h00 au mardi 6 juin 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°20 et l'échangeur n°17 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 compris entre l'échangeur n°20 (PR33+307) et l'échangeur n°17 (PR28+200) sens intérieur peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 dans l'échangeur n°20 sens intérieur, le giratoire Charcot, la RD 108, le passage supérieur de l'échangeur n°20, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 (PR33+051) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Charcot, le passage supérieur dans l'échangeur n°20, la RD108, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20, et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 (PR32+1041) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Charcot, le passage supérieur dans l'échangeur n°20, la RD108, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20, et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle de liaison de l'autoroute A62 sens Sud-Nord vers la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°19 (PR 0+494) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison dans l'échangeur n°19 de l'autoroute A62 sens Sud Nord vers la rocade A630 sens extérieur et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°18 (PR29+1351) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la rue Yvon Mansecal, la rue Pablo Néruda, le giratoire, l'avenue Pierre Proudhon, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°18 (PR29+732) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la rue Yvon Mansencal, la rue Pablo NERUDA, le giratoire, l'avenue Pierre Proudhon, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°17 et l'A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR29+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Pablo Neruda et la bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17.

- **Nuit du mardi 6 juin 2023 à 21h00 au mercredi 7 juin 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°20 et l'échangeur n°19 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 compris entre l'échangeur n°20 (PR33+307) et l'échangeur n°19 (PR31+100) sens intérieur peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20, le giratoire Charcot, le passage supérieur de l'échangeur n°20, la RD108, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 (PR33+051) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Charcot, la RD 108, le passage supérieur dans l'échangeur n°20, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°20 (PR32+1041) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Charcot, la RD 108, le passage supérieur dans l'échangeur n°20, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°20, et la rocade A630 sens extérieur.

- **Nuit du mercredi 7 juin 2023 à 21h00 au jeudi 8 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°17 et l'échangeur n°15 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade intérieure A630 compris entre l'échangeur n°17 (PR 29+236) et l'échangeur n°15 (PR 24+372) peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17, le passage supérieur de l'échangeur n°17, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR29+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire Pablo Neruda, le passage supérieur de l'échangeur n°17, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°17 (PR28+230) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°17, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°16 (PR26+600) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le cours de la Libération, demi-tour au giratoire des arts et métiers et retour sur le cours de la libération, le passage supérieur de l'échangeur n°16, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°16 (26+280) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°16, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 et la rocade A630 sens extérieur.

- **Nuit du jeudi 8 juin 2023 à 21h00 au vendredi 9 juin 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°15 et l'échangeur n°13 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade intérieure A630 compris entre l'échangeur n°15 (PR 25+290) et l'échangeur n°13 (20+496) peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°15 vers l'autoroute A63 sens Nord Sud, l'autoroute A63 sens Nord Sud, la bretelle de sortie de l'autoroute A63 dans l'échangeur n°26a sens Nord Sud, l'avenue Haut Levêque, demi-tour au 1^{er} giratoire, l'avenue Haut Levêque, le passage supérieur de l'échangeur n°26a, le TAG, la bretelle d'entrée de l'échangeur 26a vers l'autoroute A63 sens Sud Nord, l'A63 sens Sud Nord, la bretelle de liaison dans l'échangeur n°15 de l'autoroute A63 sens Sud Nord vers la rocade extérieure A630 et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle de liaison de l'autoroute A63 sens Sud Nord vers la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°15 (PR0+1048) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison de l'autoroute A63 sens Sud Nord vers la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°15 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°14 (PR 22+869) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers du sens Pessac-Gradignan sont alors déviés par l'avenue Becquerel, la bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°14 puis la rocade A630 sens extérieur.

Les usagers du sens Gradignan-Pessac sont alors déviés par l'avenue Becquerel, l'avenue de Canéjan, demi-tour au giratoire, l'avenue de Canéjan, l'avenue Becquerel, la bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°14 et la rocade A630 sens extérieur.

- **Nuit du lundi 12 juin 2023 à 21h00 au mardi 13 juin 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°1 et l'échangeur n°26 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la RN230 sens intérieur compris entre l'échangeur n°1 (PR0+370) et l'échangeur n°26 (PR42+600) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'autoroute A10 sens Sud/Nord, la bretelle de sortie de l'autoroute A10 dans l'échangeur n°43 de Sainte Eulalie, la RD 911, la bretelle d'entrée de l'autoroute A10 sens Nord/Sud dans l'échangeur n°43, l'autoroute A10 sens Nord/Sud et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle de liaison de l'A10 vers la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°1 (PR0+360) peut être fermée à la circulation. Les usagers sont déviés par la rocade A630 sens extérieur.

Les bretelles d'entrées de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°2 (PR1+200) peuvent être fermée à la circulation. Les usagers sont déviés par l'avenue de la Résistance, la rue Pierre Mendés France, l'avenue de Paris en direction de Paris par l'A10 ou l'avenue John Fitzgerald KENNEDY, la bretelle d'entrée de la rocade intérieure RN230 dans l'échangeur n°26, puis la rocade intérieure RN230 .

La bretelle de liaison de la rocade A630 vers la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°1 (PR0+340) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'autoroute A10 sens Sud/Nord, la bretelle de sortie de l'autoroute A10 dans l'échangeur n°43 de Sainte-Eulalie, la RD 911, la bretelle d'entrée de l'autoroute A10 sens Nord/Sud dans l'échangeur n°43, l'autoroute A10 sens Nord/Sud et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°27 (PR43+514) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue de Paris, l'avenue JF Kennedy et la bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°26 et la RN230 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°26 (PR42+446) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue JF Kennedy, demi-tour au giratoire des quatre pavillons, l'avenue JF Kennedy, la bretelle d'entrée n°2 de la RN230 sens intérieur dans l'échangeur n°26 et la RN230 sens intérieur.

- **Nuit du lundi 19 juin 2023 à 21h00 au mardi 20 juin 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°4 et l'échangeur n°5 sens extérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 sens extérieur compris entre l'échangeur n°4c (PR5+000) et l'échangeur n°5 (PR8+234) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de l'A630 sens extérieur dans l'échangeur n°4c, le giratoire Marie Fell, le passage supérieur de l'échangeur n°4c, la bretelle d'entrée de l'A630 sens intérieur dans l'échangeur n°4c, puis l'A630 sens intérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°4c (PR 5+261) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°4c, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°4c et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°4a (PR7+336) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le boulevard Jacques Chaban-Delmas, l'avenue du Lac, la rue de Fieuzal, l'allée de la Réserve, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°5 et la rocade A630 sens extérieur.

- **Nuit du mardi 20 juin 2023 à 21h00 au mercredi 21 juin 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°7 et l'échangeur n°9 sens extérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 sens extérieur compris entre l'échangeur n°7 (PR10+256) et l'échangeur n°9 (PR14+317) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°7, le passage supérieur de l'échangeur n°7, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°7, et la rocade A630 sens intérieur.

Fermeture de bretelles

Les bretelles d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°7 (PR10+799) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°7, la rue de la Tour de Gassie, la rue Lartigue, l'avenue du Médoc, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°7 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°8 (PR12+1179) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°8, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°8 et la rocade A630 sens intérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°9 peut être fermée à la circulation sauf besoin de chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue de Magudas (RD211), demi-tour au 1^{er} giratoire, l'avenue de Magudas (RD211), la bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°9 et la rocade A630 sens extérieur.

- **Nuit du mercredi 21 juin 2023 à 21h00 au jeudi 22 juin 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°9 et l'échangeur n°7 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade A630 sens intérieur compris entre l'échangeur n°9 (PR14+256) et l'échangeur n°7 (PR10+247) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°9, l'avenue de Magudas, le passage supérieur, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°9, et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°9 (PR14+009) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la rue Alphonse Daudet, la rue du Château d'eau, l'avenue des Frères Robinson, l'avenue de Magudas, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°9 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°9 (PR13+552) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°9, l'avenue de Magudas, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°9 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°8 peut être fermée à la circulation sauf besoin de chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°8 et la rocade A630 sens extérieur.

Tronçon entre l'échangeur n°13 et l'échangeur n°11 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade intérieure A630 compris entre l'échangeur n°13 (PR 21+266) et l'échangeur n°11 (PR17+037) peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°13, le passage supérieur de l'échangeur n°13, la bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°13 et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°13 (PR 20+496) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°13, la bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°13 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°12 (PR 19+000) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le giratoire, le passage supérieur de l'échangeur n°12, la bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°12 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11 (PR17+378) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue René Cassin, demi-tour au 1er giratoire, l'avenue René Cassin, la bretelle d'entrée n°2 de l'A630 sens intérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens intérieur.

- **Nuit du jeudi 22 juin 2023 à 21h00 au vendredi 23 juin 2023 à 6h00**

Tronçon entre l'échangeur n°5 et l'échangeur n°4 sens intérieur

19 allée des Pins
CS 31670
33073 BORDEAUX cedex
Tel : 05 56 87 74 00
Mél: District-de-gironde.dira@developpement-
durable.gouv.fr

Fermeture rocade :

Le tronçon de la rocade A630 sens intérieur compris entre l'échangeur n°5 (PR8+218) et l'échangeur n°4 (PR4+722) sens intérieur peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°5, le passage inférieur de l'échangeur n°5, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°5 et la rocade A630 sens extérieur .

Fermeture de bretelle

La bretelle d'entrée de la rocade A630 sens intérieur dans l'échangeur n°5 (PR7+980) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage inférieur de l'échangeur n°5, la bretelle d'entrée de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°5 et la rocade A630 sens extérieur .

Tronçon entre l'échangeur n°11 et l'échangeur n°9 sens intérieur

Fermeture rocade

Le tronçon de la rocade intérieure A630 compris entre l'échangeur n°11 (PR17+613) et l'échangeur n°9 (PR14+000) peut être fermé à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11, le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens extérieur.

Fermeture de bretelles

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11 (PR17+378) peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue René Cassin, demi-tour au 1er giratoire, l'avenue René Cassin, la bretelle d'entrée n°1 de l'A630 sens extérieur dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11 (PR 17+037) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°11 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°10 (PR 15+761) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'avenue Jacques Prévert, l'avenue Marcel Dassault, le passage supérieur de l'échangeur n°10, la bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°10 et la rocade A630 sens extérieur.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°9 (PR14+009) peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la rue Alphonse Daudet, l'avenue du Château d'Eau, l'avenue des Frères Robinson, l'avenue de Magudas, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°9 et la rocade A630 sens intérieur.

Article 2 : en cas de problèmes techniques ou météorologiques rencontrés :

- les nuits du lundi 5 juin 2023 au vendredi 9 juin 2023 de 21h00 à 6h00, la nuit du lundi 12 juin 2023 au mardi 13 juin 2023 de 21h00 à 6h00 et les nuits du mercredi 21 juin 2023 au vendredi 23 juin 2023 de 21h00 à 6h00, les mêmes dispositions peuvent être reconduites la nuit du **lundi 26 juin 2023 à 21h00 au mardi 27 juin 2023 à 6h00.**
- les nuits du lundi 19 juin 2023 au mercredi 21 juin 2023 de 21h00 à 6h00, les mêmes dispositions peuvent être reconduites la nuit du **mardi 27 juin 2023 à 21h00 au mercredi 28 juin 2023 à 6h00.**

Article 3 : les prescriptions imposées aux usagers par l'application des dispositions prévues au présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière précitée. La pose et la maintenance de la signalisation sont assurées par la direction interdépartementale des routes Atlantique (district de Gironde-CEI de Villenave-d'Ornon et CEI de Lormont).

Article 4 : outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

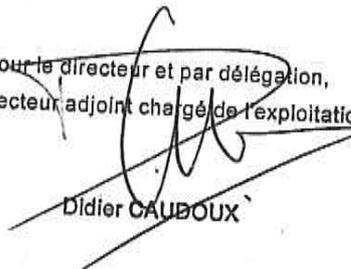
Article 5 : le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Gironde et est affiché en mairie de Villenave-d'Ornon, Bègles, Gradignan, Talence, Pessac, Lormont, Cenon, Bordeaux, Bruges, Mérignac et Eysines par les soins de mesdames et messieurs les maires.

Article 6 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;
- Monsieur le président de Bordeaux Métropole ;
- Monsieur le maire de Villenave-d'Ornon ;
- Madame la maire d'Eysines ;
- Monsieur le maire de Mérignac ;
- Monsieur le maire de Pessac ;
- Monsieur le maire de Gradignan ;
- Monsieur le maire de Talence ;
- Monsieur le maire de Bègles ;
- Monsieur le maire de Bordeaux
- Monsieur le maire de Lormont ;
- Monsieur le maire de Cenon ;
- Madame la maire de Bruges ;
- Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours ;
- Monsieur le commandant de la C.R.S Autoroutière Aquitaine ;
- Monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;
- Monsieur le directeur des autoroutes du Sud de la France (ASF) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes Atlantique

Pour le directeur et par délégation,
Le directeur adjoint chargé de l'exploitation

Didier CAUBOUX

19 allée des Pins
CS 31670
33073 BORDEAUX cedex
Tel : 05 56 87 74 00
Mél: District-de-gironde.dira@developpement-
durable.gouv.fr

9/9

Le directeur régional de l'exploitation
pour le département de la Gironde

DELIAZ CARON